



N°0087 | du 23 Mai au 05 Juin 2013

INTERVIEW DE GILBERT BAWARA, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation



PPP.4,5,6

« Il n'existe, dans les circonstances actuelles, aucun obstacle à la tenue effective du scrutin dans les délais indiqués par la CENI »

INVITÉ SPÉCIAL

P.7



YVES BIGOT,
Directeur
Général TV5
MONDE

DOSSIER

PP.8,9



**Etudiants arrêtés:
De lourdes peines
requises, le verdict
attendu le 28 Mai**

Eco / SOCIAL

P.11

**Tournée sur les chantiers
de SCAN Togo et Noépé
Le Ministre Dammipi
NOUPOKOU satisfait**

**Accès à l'eau potable
et assainissement au
Togo :**

P.12

**La situation à
deux ans de
l'échéance 2015**

✎ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

« COUVREZ CE SEIN QUE JE NE SAURAI VOIR »

La manifestation organisée le week-end dernier par le FRAC (Front Republicain pour l'Alternance et le Changement) à laquelle se sont associés comme désormais, le CST (Collectif Sauvons le Togo) et la coalition Arc-En-Ciel, a donné lieu à des scènes dont on sourirait presque, si les enjeux auxquels le pays doit faire face n'étaient pas aussi nombreux et sérieux. Des femmes, de tous âges, se sont offertes en spectacle en montrant leur nudité, pour dit-on « maudire les bourreaux du peuple togolais » et exprimer leur exaspération.

Ce virage que prend de plus en plus la vie politique togolaise, puisque ce n'est pas la première fois que cette « démonstration de nu » a lieu, est tout simplement pathétique et dommageable pour le processus démocratique. Lorsque, de façon délibérée, l'on choisit de tourner le dos au débat public et républicain, qu'on privilégie le folklore et des coups d'éclat permanents, même les plus risibles et osons le mot, minables, c'est que l'on touche le degré 0 de la politique.

Nul ne conteste à ces femmes leur droit à se révolter face à ce qu'elles peuvent considérer comme de l'injustice, de l'abus d'autorité, d'atteinte aux libertés et au droit de l'homme. Cela participe même à la vitalité démocratique et le silence coupable vis-à-vis des tares et des violations des droits ne peuvent faire preuve de l'autorité est condamnable : « Indignez-vous » leur conseillerait d'ailleurs feu Stéphane Heyssel.

Il ne s'agit pas ici d'emprunter les lieux communs en exaltant la femme qui donne la vie. Mais il faut simplement rappeler le rôle majeur qu'elle joue dans les sociétés comme celle togolaise et qui la mette aux premières loges des difficultés, qu'elles soient politique, économique et social. Si le pays souffre, la femme togolaise est la première à le sentir. Sa volonté de crier ras-le-bol est donc légitime, peu contestable. Ce qui l'est davantage et là très clairement, c'est la méthode. A qui ferait-on croire qu'une démonstration de nudité fasse avancer la cause démocratique et celle des droits de l'homme ? Qui peut être convaincu du gain politique à tirer d'un tel spectacle ? A part amuser quelques gueux et provoquer le buzz sur les réseaux sociaux, l'intérêt d'une telle initiative frise le néant pour faire face aux défis auxquels est confronté notre pays.

Certains nous font voyager à travers le temps et l'espace pour nous rappeler que les femmes Togolaises ont déjà affiché leur nudité pour s'opposer aux colons ; ou alors qu'avant elles, d'autres peuples s'y sont essayés. Comme si la répétition de la bêtise en fait une vertu.

Il n'y a pas d'autres solutions aux problèmes que connaît une Nation qu'un dialogue permanent et un sens élevé de responsabilité. Il n'y a d'avenir politique pour une personnalité ou un parti dans un Etat que la participation au débat public et aux différentes consultations électorales. Les faux-fuyant montreront toujours leurs limites. Si montrer des seins pouvait produire des résultats, les principales leaders de sexe féminin, les femmes, sœurs et autres des responsables de différentes formations politiques auraient squatté les premières places pour montrer les leurs. Leur absence prouve à suffisance qu'encore une fois, le gadget a pris la place de la réflexion. Couvrez vous donc les seins !

✎ Ayi d'ALMEIDA

Mali : Conférence des donateurs pour le développement du pays

Bruelles (Belgique) a accueilli le mercredi 15 mai dernier, une Conférence internationale de haut niveau pour le soutien et le développement du Mali. Organisée par l'Union européenne et la France, en étroite collaboration avec le Mali, la rencontre qui a réuni des délégations de 108 pays, dont 13 Chef d'états et de gouvernement était destinée à dégager des priorités d'action pour les Maliens et la communauté internationale, à fédérer et à coordonner l'appui au développement du Mali pour 2013-2014.

Le Mali a connu, en 2012, l'une des plus graves crises de son histoire depuis son indépendance. Celle-ci, marquée par l'occupation d'une partie de son territoire par des groupes terroristes, accompagnée d'un grand nombre d'exactions contre les populations civiles, mais également par un coup d'état militaire suivi de l'ouverture d'une période de transition vers un plein retour à l'ordre constitutionnel, a eu des conséquences humanitaires et économiques très importantes. Dans ces circonstances, la nation Malienne a démontré sa capacité de résis-

tance ainsi que sa détermination à réfléchir aux causes profondes de la crise afin de lui apporter des solutions durables. Le Mali a pu également compter sur l'appui crucial de la communauté internationale, en particulier de la France, du Tchad et des nations et organisations africaines comme le Togo contributeur de la Mission Internationale de Soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA).

La construction d'une paix durable, la consolidation d'un Etat démocratique et le développement économique et social sont autant de défis

qui se posent pour le Mali ; celui-ci se trouvant à la croisée des chemins. Sur la base du plan pour la relance durable de ce pays, des engagements financiers et promesses de dons pour un montant total de 3,250 milliards d'euros ont été annoncés par l'ensemble des bailleurs mobilisés pour soutenir les priorités de développement du gouvernement malien. Pour le président français, venu juste pour la clôture des travaux, « le Mali est sur la voie du redressement. Il recouvre son intégrité territoriale, prépare activement l'organisation de l'élection présidentielle en juillet, et, avec la conférence des donateurs de haut niveau de Bruxelles, avance sur le front du développement ».

Le Togo qui prend une part active dans la résolution de la crise malienne, était représenté à la Conférence par son président Faure Essozimna

GNASSINGBE. Il a salué au cours de son discours, la générosité des donateurs qui ont promis de contribuer pour le renouveau du Mali, et a lancé un appel aux maliens pour une solidarité et une cohésion nationales.

En marge de cette rencontre internationale sur le Mali, le Chef de l'Etat togolais a été reçu par le Président de la Commission de l'Union européenne José Manuel Barroso avant de s'entretenir au cours d'un dîner avec S.E.M. Herman Van ROMPUY, président du Conseil européen. Il rencontrera plus tard également le commissaire au développement de l'UE Andris PIEBALGS. Faure Gnassingbé a également reçu en audience, le directeur général de l'action extérieure de l'UE Nicolas WESCOTT et son secrétaire général exécutif Pierre VIMONT.

✎ Franck NONNKPO

Premier jour de marche CST/Arc-en-ciel : La mort d'Etienne YAKANOU au cœur de la manifestation

Comme annoncé, la série de manifestations de trois jours prévue par le Collectif « Sauvons le Togo » et la Coalition Arc-en-ciel, a commencé ce mardi 21 mai 2013. Au centre de la manifestation, la mort d'Etienne YAKANOU, militant de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), détenu dans l'affaire des incendies de marchés.

Partis du Foyer Pie XII, les manifestants vêtus de rouge, ont investi l'esplanade du Palais des Congrès où ils ont été entretenus par trois intervenants : Me APEVON Dodji, Président national du Comité d'Action pour le Renouveau (CAR), Jean Pierre Fabre, Président national de l'ANC et Me Zeus AJAVON, Coordonnateur du CST.

Du haut du podium, les orateurs tour à tour, se sont insurgés contre ce qu'ils ont appelé « le mépris de la vie humaine par ceux qui nous dirigent ». Les événements de Dapaong, de Niamtougou, la mort de YAKANOU, les mouvements des étudiants et des fonctionnaires constituent, selon les intervenants, la preuve

que le régime au pouvoir n'attache aucun prix à la vie des Togolais. Notre frère YAKANOU ne mourra pas en vain, ont-ils martelé, appelant à la fin de l'impunité au Togo. « L'homme n'est pas un poussin », s'est écrié Me APEVON. « Ce que nous recherchons au Togo, c'est d'être considérés comme des êtres humains ! Que la mort gratuite cesse au Togo », a renchéri FABRE indiquant au passage que le nœud du problème togolais, c'est le clivage nord sud. Quant à Me AJAVON, il a déclaré que les auteurs de la mort des deux élèves à Dapaong doivent être punis. « Nous exigeons que ceux qui ont tiré sur les élèves à Dapaong, soient arrêtés et traduits en justice », a-t-il lancé. Sou-



Les manifestants sur l'esplanade du Palais des Congrès

lignant ensuite le paradoxe selon lequel des étudiants « innocents » manifestant « pacifiquement » sont entraînés devant la justice alors que les auteurs « d'actes criminels » sont laissés en liberté, le Coordonnateur du CST a clamé : « Il est temps que l'impunité cesse au Togo ».

Par ailleurs, Me Zeus AJAVON a appelé ses anciens camarades de lutte devenus selon lui, des complices du pouvoir, à ne pas oublier

leur passé. « Que Gilchrist Olympio et Eliott OHIN se souviennent qu'ils ont été les cibles de tirs à bout portant à Soudou. Que mes frères AHOOMEY-ZUNU et Nicoué BROOHM se souviennent de leur passé. Qu'ils n'oublient pas d'où ils viennent et qu'ils conseillent ceux dont ils sont devenus des collaborateurs afin qu'ils se corrigent », a plaidé l'orateur.



Colina, et vous êtes assurés

ECOUTER

INNOVER

ASSURER

- Angola
- Bénin
- Burkina Faso
- Cameroun
- Côte d'Ivoire
- Gabon
- Ghana
- Guinée
- Madagascar
- Mali
- Maroc
- Sénégal
- Togo
- En création
- Congo

INTERVIEW DE GILBERT BAWARA, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

✶ Ayi d'ALMEIDA

« Il n'existe, dans les circonstances actuelles, aucun obstacle à la tenue effective du scrutin dans les délais indiqués par la CENI »

Plusieurs mois après l'expiration du mandat des députés actuels, le Togo n'est toujours pas doté d'un nouveau Parlement. De nombreux reports se sont succédés, provoquant l'incertitude sur la tenue dans un délai raisonnable des élections législatives. Il y a quelques jours, la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) a annoncé le scrutin pour la première semaine de juillet ; provoquant de vives réactions dans l'opposition. Sur le sujet et sur bien d'autres, notamment les réformes constitutionnelles et institutionnelles, Focus Infos a rencontré monsieur Gilbert BAWARA, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation. Voici ce qu'il en dit.

Focus Infos : Quelques jours après la fin de l'opération de recensement et alors que la phase de consolidation des listes touche à sa fin, comment décririez-vous le déroulement du processus depuis son lancement ?

Gilbert Bawara (GB) : Il y a toutes les raisons pour avoir un sentiment de satisfaction et de fierté. Tout le monde, à commencer naturellement par les Togolais mais aussi les partenaires extérieurs et les observateurs de bonne foi qui ont suivi de près les opérations de recensement électoral ou s'y sont même impliqués activement, se rend compte que cette phase du processus électoral est une réussite. Les appréhensions, les craintes et les procès d'intention qu'il y avait à l'origine se sont révélés totalement infondés. Dans l'ensemble, l'enrôlement des électeurs s'est déroulé de manière satisfaisante sans incidents sérieux ni difficultés majeures hormis les pannes de kits ou de générateurs, les problèmes d'approvisionnement continue en électricité ou les mouvements d'humeur et la lenteur de certains opérateurs de saisie. La mobilisation des Togolais en âge de voter a été d'un très bon niveau. Dans la zone 2, le taux d'enrôlement a été souvent impressionnant, frisant parfois les 130% par rapport aux prévisions de la CENI. Le gouvernement s'en félicite, mais nous devons continuer à exercer le même degré de vigilance et d'implication pour que la phase du contentieux des inscriptions sur les listes électorales ait lieu dans les mêmes conditions de satisfaction et permette l'obtention d'un fichier électoral de bonne qualité. A ce stade donc, nous ne pouvons qu'être satisfaits et même fiers des résultats déjà obtenus.

F.I : La Présidente de la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) a annoncé la semaine dernière la tenue des prochaines élections législatives la

première semaine du mois de juillet. Est-ce une période certaine ou plutôt probable ?

GB : L'approche méthodique et pragmatique et la démarche étape par étape adoptées par la CENI sont à saluer. Il s'agit notamment de faire chaque chose en son temps et de bien le faire. Chaque étape du processus électoral est abordée pas à pas. Dès lors que les listes d'électeurs et le fichier électoral sont quasiment bouclés, il ne reste plus qu'à aller au vote et il appartenait à la CENI de proposer une date. La période du scrutin est désormais connue de tous et l'essentiel du travail revient désormais aux partis politiques et à toutes les Togolaises et tous les Togolais qui désirent participer à la compétition électorale. Il n'y a donc pas de doute ou d'incertitudes quelconques à entretenir à propos de la date des élections législatives. Le gouvernement prendra ses responsabilités en continuant à mettre à la disposition de la CENI les moyens et les ressources nécessaires afin que le reste des opérations électorales se tienne dans les meilleures conditions possibles. Des mesures appropriées et adaptées seront également prises pour que ces élections aient lieu dans un climat pacifique, de sérénité et de sécurité.

F.I : Une partie de l'opposition a qualifié cette annonce de provocation et réclame la tenue d'un dialogue avant tout scrutin. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il des discussions pour des élections consensuelles ?

G.B : Le gouvernement n'a jamais été et ne sera pas dans les incantations et les proclamations qui ne correspondent à aucune volonté réelle et sincère. Il ne se livrera encore moins à aucune manœuvre dilatoire. Le dialogue et la concertation ne peuvent relever de stratagèmes. Les convictions et les engagements du président de la



Gilbert BAWARA

République et du gouvernement en matière de dialogue politique sont concrets et constants. La politique d'ouverture, de dialogue et de recherche de compromis, l'esprit d'écoute et la volonté d'apaisement demeurent des axes fondamentaux de l'action menée depuis 2005. Pour nous, le dialogue et la recherche de compromis sur les questions politiques, économiques et sociales sont une exigence républicaine et le seul moyen pour préserver la paix et consolider la cohésion nationale et la stabilité et pour rassembler les Togolais autour des objectifs essentiels de développement économique et de bien-être des populations.

F.I : Pourquoi alors il n'y a pas de dialogue comme l'exige une partie de l'opposition ?

G.B : Rien que depuis 2010, le chef de l'Etat et les différents gouvernements ont pris de nombreuses initiatives pour promouvoir le dialogue et favoriser la recherche de compromis et de consensus entre les acteurs politiques. Des partis politiques actuellement membres du CST ou de la coalition Arc-en-ciel avaient fait partie du CPDC dit rénové dont les travaux avaient été boycottés à l'époque par l'ANC et le CAR. Le fruit de ces travaux se reflète dans la réforme du code électoral. Il y a eu d'autres rendez-vous manqués en 2011 puis en 2012, les initiatives du gouvernement ayant buté sur les obstructions et objections érigées par une frange de l'opposition. Celle-ci n'a cessé d'égrener des chapelets d'exigences et de préalables irréalistes et démagogiques et de recourir aux manifestations de rue et à la contestation systématique. Elle s'est même emmurée dans le piège du radicalisme et de l'extrémisme en cherchant à installer un climat délétère et de pourrissement afin d'accréditer le

sentiment de crise. Récemment encore, une initiative a eu lieu avec l'implication des partenaires extérieurs et la facilitation de Mgr Barigah. Dans ce cadre, des efforts et dé-

à leur guise !

F.I : L'Union européenne restera à l'écart de ces élections : il n'y aura pas de financement, ni d'observateurs envoyés. N'est-ce pas un camouflet pour le gouvernement ?

GB : Comme j'ai eu à le dire, il n'existe pas actuellement de fonds ou de lignes budgétaires prévues dans les ressources programmables de l'Union européenne pour financer des élections au Togo. C'est un peu une supercherie que de faire croire le contraire. Je comprends aussi que la méconnaissance des mécanismes de la coopération entre l'Union et le Togo amène certains politiciens à fantasmer sur la position de l'Union européenne. Le temps des relations paternalistes est révolue et définitivement derrière nous. Place est désormais à une coopération basée sur le respect réciproque. L'Union européenne et ses pays membres apportent des contributions et des appuis appréciables au Togo, et ils demeurent des partenaires importants de notre pays. Il me paraît fondamental d'éviter des précédents qui conduiraient à une régression démocratique ou à un relâchement dans les efforts de promotion et de respect des règles et principes de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance sous un motif fallacieux d'absence de financements extérieurs à cet effet. Le Togo et les autres pays africains se doivent de persévérer dans la voie de l'enracinement de la démocratie, de l'édification de l'Etat de droit respectueux des libertés et des droits de l'homme et dans l'ancrage des pratiques de bonne gouvernance non par pour satisfaire ou plaire à la communauté internationale mais parce que les citoyens et les peuples africains ont les mêmes aspirations, y compris en matière des droits politiques. Les Togolais veulent la démocratie. Ils sont attachés aux libertés, à la bonne gouvernance et au bien-être. D'abord pour eux-mêmes. Le Chef de l'Etat a eu l'occasion ces derniers jours à Bruxelles de réaffirmer sa vision et ses priorités politiques à ses interlocuteurs de l'Union européenne et chacun s'est réjoui de l'excellence et de la bonne santé de la coopération entre le Togo et l'Union européenne. C'est cela l'essentiel.

F.I : Quelles sont les modifications

INTERVIEW DE GILBERT BAWARA, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

majeures positives qui ont été apportées au cadre électoral pour renforcer son caractère démocratique ?

G. B. En dépit des blocages qui n'ont pas permis le plein aboutissement des initiatives de dialogue, le gouvernement a persévéré dans sa volonté d'écoute et de compromis. Même sans rencontres et des accords formels, les préoccupations et les propositions de l'opposition ont été prises en compte pour améliorer le cadre électoral et les conditions d'organisation des élections. Ainsi, le cadre électoral togolais a connu d'importantes modifications qui consacrent des améliorations et des avancées tangibles en faveur d'élections libres, démocratiques, transparentes et crédibles. Ces modifications capitalisent les acquis des élections de 2007 et 2010 et traduisent la mise en œuvre des recommandations pertinentes des missions d'observations électorales. Parmi les améliorations et les innovations, on peut mentionner, entre autres :

- Le maintien d'une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) à caractère inclusif et représentatif comprenant aussi bien la majorité et l'opposition parlementaires que les partis politiques extra-parlementaires ainsi que des représentants de la société civile, comme prévu par l'Accord Politique Global. Certaines parties prenantes de la CENI ont choisi de rester en marge par pure stratégie politicienne et par calcul électoraliste. C'est leur droit le plus absolu.
- L'instauration de la parité homme-femme sur les listes de candidatures aux élections législatives, ce qui consacre une avancée majeure en vue du renforcement de la participation de la femme togolaise à

la vie politique, notamment aux fonctions électives et mandats électoraux.

- La refonte complète du fichier électoral, ceci en dépit de son incidence coûteuse sur le plan budgétaire et financier. Ceci constitue d'ailleurs une réponse à l'une des revendications phares de l'opposition. Actuellement, rares sont les pays africains qui ont adopté le recensement biométrique des électeurs justement en raison du coût de cette technologie.
- L'encadrement plus restrictif et plus rigoureux des votes spéciaux (votes par procuration, votes par anticipation des forces de défense et de sécurité, votes par dérogation des omis) est désormais assuré. Ces votes ne peuvent avoir lieu que sous l'autorité et la responsabilité exclusives de la CENI, et des mesures supplémentaires de transparence et de contrôle sont prévues afin d'éviter toutes pratiques frauduleuses. Ainsi, par exemple, le mandataire a l'obligation de se munir de la carte d'électeur du mandant et les procurations, établies en deux exemplaires dont l'un est conservé auprès de la CELI, doivent être signées par les présidents des CELI selon un modèle défini par la CENI et comporter un numéro d'ordre.
- Le renforcement de l'observation électorale domestique, à travers l'accroissement du nombre des observateurs nationaux, grâce notamment au soutien financier de l'Union européenne, participe du développement de l'expertise et des capacités nationales en matière électorale.
- Sur la base des recommandations de la mission d'observation de l'Union européenne et en prenant en compte les propositions des différentes tendances politiques, le réaménagement du découpage électoral a eu lieu. Ce réaménagement ne fait l'objet d'aucune objection

ou contestation sérieuse. La délimitation des circonscriptions électorales et l'affectation des sièges sont axés essentiellement sur des critères transparents et équitables, notamment la préservation du nombre de sièges précédemment acquis aux circonscriptions électorales telles qu'elles existaient lors des dernières élections législatives ; la pondération sur la base du dernier recensement général de la population et de l'habitat ; le respect du principe de la continuité territoriale ; la prise en compte des impératifs et des exigences liés à la consolidation de l'unité et de la cohésion nationales ; la prise en compte des recommandations de la mission d'observation électorale de l'UE, etc.

- Sur la base aussi des idées et propositions qui ont émergé lors de la rencontre facilitée par Mgr Barriagah, le gouvernement a instauré la participation de l'Etat à la prise en charge des délégués des partis ou des candidats dans les bureaux de votes. De même, des projets de lois portant sur le financement public de la campagne électorale et sur le statut de l'opposition sont en cours d'étude. Ces mesures et dispositions permettront de renforcer la transparence et l'équité du processus électoral.
- Dans le même ordre d'idées, la cour constitutionnelle a l'intention de déployer ses délégués auprès des CELI ou des bureaux de vote.
- C'est aussi à la demande de l'opposition qu'il a été procédé au rallongement des délais du contentieux des résultats.

Enfin, les modifications apportées au code électoral se traduisent par un renforcement très significatif des procédures de dépouillement, de centralisation et de transmission des résultats des élections, etc. Alors, si vous faites le tour des cadres électoraux des pays de la

sous-région, notamment au niveau de l'UEMOA, vous constaterez que le cadre électoral togolais est l'un de ceux qui offrent le plus de gages et de garanties pour des élections libres, démocratiques, transparentes et crédibles.

F.I. L'APG (Accord Politique Global) qui a servi de socle aux derniers scrutins a-t-il été pris en compte dans les réformes adoptées récemment ?

G.B. L'APG est un cadre de référence qui n'a pas vocation à épuiser tous les sujets de réformes politiques. Comme vous pouvez le constater, le cadre électoral actuel consacre des avancées qui vont nettement au-delà des dispositions et des réformes préconisées par l'Accord Politique Global. L'essentiel des mesures et des dispositions mentionnées ci-haut ainsi que les projets de réformes portant sur le financement public des campagnes électorales et sur le statut de l'opposition n'avaient pas été prévus par cet accord. Demain, il est possible d'aller plus loin dans les réformes politiques non seulement en parachevant définitivement la mise en œuvre de l'APG mais aussi en engageant des mesures et réformes additionnelles pour asseoir une démocratie apaisée et stable, enraciner la culture du dialogue et du compromis et rénover davantage la gouvernance politique, économique et sociale en s'appuyant notamment sur les recommandations de la Commission vérité, justice et réconciliation.

F.I. La mise en œuvre des recommandations de l'UE restent un point de désaccord entre la classe politique. Quelle évaluation faites-vous de cette mise en œuvre et à quand la prise en compte de ce qui reste à intégrer au cadre électoral ?

G.B. Vous parlez bien de recommandations, à savoir qu'il s'agit de suggestions. Et ce ne sont certainement pas toutes les recommandations formulées par l'UE qui sont pertinentes, par exemple lorsqu'il est demandé de faire voter les malades sur leur lit d'hôpital ! Vous imaginez le désordre et les contestations que cela engendrerait ? L'essentiel des recommandations pertinentes a été pris en compte et des mesures pratiques et concrètes continueront à être mises en œuvre par le gouvernement ou la CENI pour assurer un processus électoral transparent, équitable et crédible.

Nous assumons cependant des divergences sur une infime partie des recommandations, notamment le vote par anticipation des forces de sécurité et de défense. Ce vote qui n'existait pas auparavant a été récemment introduit au Sénégal et je n'ai pas entendu l'UE y voir d'inconvénient ! Nous savons d'ailleurs les contestations et les reproches que certains ne manqueraient pas de faire si les militaires, gendarmes et policiers se mettent en file avec les civils pour voter le même jour. Notre histoire nous édifie à cet égard.

F.I. Quel est l'objectif poursuivi avec l'avant-projet de loi sur le financement public des partis politiques ?

G.B. Il s'agit de reconnaître la mission et le rôle essentiels des partis politiques dans une démocratie. Les partis politiques sont des facteurs essentiels pour l'animation de la vie politique, le renforcement de la conscience nationale et l'éducation civique pour une responsabilité citoyenne. Ce projet de loi permet d'assurer une participation équitable des parties prenantes aux compétitions électorales. Elle assure donc plus d'équité entre les candidats, indépendamment de leurs ressources personnelles, encadre mieux le financement des partis politiques et les dépenses de campagne et institue des garanties de transparence dans la gestion des ressources des partis et des candidats. En matière de financement public des activités des partis politiques, ce projet tient compte de l'instauration de la parité homme-femme sur les listes de candidatures aux élections législatives, et prévoit un bonus financier pour inciter les partis politiques à placer les femmes en position éligible sur leurs listes de candidatures. Ainsi, la nouvelle loi précise par ailleurs les conditions et les modalités pour le financement public des partis politiques et détermine la fraction du financement qui doit être attribuée en fonction du nombre de femmes élues à l'Assemblée Nationale et dans les collectivités territoriales.

F.I. Un avant-projet de loi sur le statut de l'opposition serait également en cours d'élaboration ; quelle sera sa mouture ?

G.B. La consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit et le renforcement de la bonne gouvernance exigent, entre autres, et la recon-

(Suite à la page 6)



Récupéré n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• **Rédaction**
Lola AKOMATSRI : Rédactrice en chef
Franck NONNKPO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
Eric TCHALIM

• **Collaboration**
Spéro D

Martial B
Salomon WILSON

• **Distribution**
Komlanvi Delali AGBOH

• **Maison du journalisme**
Casier N°49

• **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 9005 4237 / 9958 7773

• **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 2227 0777 / 2235 7766
Lomé Togo

• **Tirage**
2500 exemplaires

• **Site web**
www.focusinfos.net

INTERVIEW DE GILBERT BAWARA, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

naissance et le respect des droits et des devoirs de l'opposition en tant que facteur essentiel et rouage nécessaire et indispensable de la démocratie. Les réflexions actuelles en vue de l'élaboration d'un projet de loi sur le statut de l'opposition s'inscrivent dans la volonté du gouvernement de garantir davantage le pluralisme politique et la participation équitable de toutes les forces politiques à l'animation de la vie politique nationale et à la gestion des affaires publiques. Tout en s'appuyant sur le contexte et les réalités propres au Togo, ces réflexions sont inspirées par les principes généraux de la démocratie et des droits de l'homme et par la pratique et l'expérience internationales. Elles visent essentiellement l'organisation juridique du rôle de l'opposition et la garantie de ses droits et devoirs. L'instauration d'un statut de l'opposition participe aussi à l'enracinement de l'Etat de droit et reflète le souci de promouvoir l'acceptation réciproque du gouvernement en place, quel qu'il soit, et de l'opposition, dans le but d'assurer un climat politique apaisé et une culture démocratique où la tolérance, l'acceptation mutuelle et le débat d'idées prennent le pas sur toutes formes de stigmatisations et les dérives de haine.

F.I. La pomme de discorde entre une partie de la classe politique et le gouvernement porte sur les réformes constitutionnelles et institutionnelles. Pourquoi avez-vous

traîné le pas et pour quand les envisagez-vous?

G.B. La mise en œuvre satisfaisante de l'Accord politique global a pâti de situations, d'événements et de conjonctures politiques que nous devons examiner avec lucidité afin de prendre collectivement l'engagement d'agir différemment pour parachever les réformes constitutionnelles et institutionnelles qui n'ont pas encore pu être mises en œuvre. Le gouvernement a tiré certaines leçons par rapport aux facteurs bloquant des réformes politiques au Togo, en particulier l'Accord politique global. Dans une certaine manière, nous avons été victimes de notre attachement à l'esprit d'ouverture et de dialogue et aux vertus de la conciliation et du compromis à tout prix. Nous avons trop souvent sous-estimé l'ampleur de la politique politique, des calculs politiques et des stratégies de positionnement. La philosophie politique même d'une frange de l'opposition qui privilégie la captation et la fidélisation de son électorat aux dépens de l'intérêt général et du bien commun est une réalité à prendre en compte. Il faut aussi tenir compte du faible niveau de convictions et de courage politiques de la part d'une autre frange de cette opposition qui est tétanisée face au risque de lynchage et de lapidation médiatiques qu'elle encourt en restant authentique et fidèle à la vertu de la modération et au sens du compromis. L'attitude de ces

deux franges de l'opposition n'a pas permis à ce jour un dialogue politique serein et approfondi, encore moins la recherche des compromis et de consensus dynamiques. Pour être plus clair, on ne peut parler des lenteurs et des retards dans la mise en œuvre de certaines dispositions de l'APG en occultant l'attitude de certains acteurs et partis politiques qui avaient boycotté le gouvernement d'union nationale de maître Agboyibor ou qui, par la suite, ont toujours refusé la main-tendue du Président de la République pour travailler ensemble au parachèvement de la mise en œuvre de l'APG. Tirant les leçons de cette situation, le gouvernement essaie désormais d'avancer dans les réformes lorsque la conviction est faite que celles-ci sont justes et qu'elles contribuent aux objectifs de consolidation de la démocratie et d'affermissement de l'Etat de droit.

F.I. Lors d'une émission sur Africa 24, vous annonciez une loi portant sur la limitation du mandat présidentiel pour la prochaine législature. Maintenez-vous cette annonce ?

G.B. Bien sûr. Il existe actuellement un consensus politique sur cette question et il devrait être possible, quelle que soit la configuration de la prochaine assemblée nationale, d'opérer une modification consensuelle de la constitution pour consacrer la limitation du nombre de mandats présiden-

tiels. En tout cas, tel est le souhait du chef de l'Etat. Si un large débat politique s'instaure au lendemain des prochaines élections législatives et aboutit à d'autres compromis ou consensus, y compris sur le régime politique adapté au contexte, à l'histoire et aux réalités de notre pays, ou sur d'autres sujets nécessitant une révision constitutionnelle, eh bien oui ces sujets feront aussi l'objet de la réforme constitutionnelle. Le gouvernement s'engage à œuvrer avec les autres forces politiques afin que dès l'installation de la prochaine assemblée nationale, il y ait un large débat pour opérer les réformes constitutionnelles et institutionnelles encore en suspens. Nous espérons que cet engagement sera assumé collectivement par la classe politique togolaise afin que toutes les sensibilités composant le prochain hémicycle se sentent dans l'obligation de prendre les initiatives qui s'imposent et œuvrent aux compromis nécessaires.

F.I. Votre parti UNIR est-il prêt pour la bataille électorale ? Si oui à partir de combien de députés crierez-vous victoire ?

G.B. UNIR est une jeune formation politique, sans doute l'un des benjamins du paysage politique togolais. Ce parti est né dans des circonstances particulières et continue à s'implanter sur le terrain au même moment où il doit affronter son baptême de feu. C'est un parti politique de proximité, qui

privilégie le travail de terrain plutôt que les plateaux des radios ou les unes des journaux à Lomé. Il y a eu beaucoup de changements dans le paysage politique togolais ces dernières années et bien malin celui qui serait en mesure de prédire les résultats des prochaines élections législatives. Le parti se prépare activement pour la bataille électorale, dans un esprit de sérénité, de loyauté et de respect vis-à-vis des autres forces politiques du pays. Il fait confiance à la lucidité des togolais. Le président de la République et le gouvernement sont pleinement conscients des insatisfactions et des souffrances des Togolais. Après des années de privations liées à nos propres turpitudes entre 1990 et 2005, les angoisses et les exaspérations sont réelles et les attentes et aspirations des populations immenses. C'est en travaillant ensemble et en conjuguant les énergies et les idées que nous viendront à bout des souffrances et des difficultés, et non en détruisant ce que nous avons commencé à rebâtir à force de sacrifices de tous. C'est pourquoi UNIR est favorable à ce que la classe politique, les forces vives et l'ensemble des composantes de la nation puissent adhérer à notre conviction que les préoccupations économiques et sociales et l'amélioration des conditions de vie des Togolais méritent qu'on puisse en débattre avec la même intensité et la même ardeur qu'on met à épiloguer et à polémiquer sur les questions politiques.

Vertu du citoyen

HALTE A L'INCIVISME

✍ TISSIMI

La montée de l'incivisme est indubitable dans notre pays. Si une vraie crise de conscience sur le danger que cela peut représenter pour la paix sociale n'est faite, nous courons vers des lendemains très tourmentés.

Les Togolais se rebellent de plus en plus, contestent à la moindre occasion l'autorité de ceux qui ont la charge des fonctions publiques. Les scènes d'affrontements entre des manifestants et les forces de l'ordre se banalisent sur toute l'étendue du territoire. La parole publique est vilipendée et vite clouée au pilori, peu importe si elle est pertinente et opportune. Est-ce une attitude consciente en vue d'une véritable défiance à l'égard de l'autorité ou simple-

ment un excès comportemental passager ?

En tout état de cause, cette « maladie collective » qui s'installe dans la vie quotidienne des Togolais est très inquiétante.

En effet, la loi prescrit normalement à tout citoyen le devoir sacré de respecter non seulement la Constitution ainsi que les lois et règlements de la République, mais également l'autorité publique quelle qu'elle soit.

Ce devoir incombe d'abord et avant tout à ceux qui ont la charge de la gestion des choses publiques, à tous ceux qui se voient confier la gestion des pouvoirs publics. En d'autres termes ils doivent servir de modèle dans leur conduite au quotidien, dans la conscience qu'ils observent dans la gestion

du pouvoir public et des institutions publiques.

Ce devoir incombe en second à tous les citoyens, dans leur vie privée ou publique.

L'atmosphère délétère qui s'installe dans notre pays semble provenir d'une rupture de confiance entre les gouvernants et les citoyens. Il est urgent de rétablir cette confiance par l'observance des uns et des autres des lois et règlements de la République. Si non comment peut-on expliquer que les citoyens s'en prennent aux forces de l'ordre qui sont normalement appelées à assurer l'ordre et la sécurité ? Comment peut-on expliquer que dans notre pays la peur du gendarme qui est un vecteur de l'ordre public disparaît ? Au vu et au su des gendarmes,

les citoyens n'hésitent plus à enfreindre les lois sans susciter de réaction du gendarme ou du policier indifférent car toute réaction provoquerait une contre-réaction des citoyens devenus solidaires même dans l'erreur contre l'autorité publique.

Pourtant la loi nous invite à obtempérer à un ordre légitime donné sur la voie publique ou dans un lieu public par un représentant de l'autorité publique, agissant dans l'exercice de ses fonctions. Toute résistance violente à l'action légitime des agents de la force publique constitue une rébellion. Il faut noter que l'action de l'autorité publique doit être légitime c'est-à-dire fondée sur la loi ou une nécessité d'ordre public. Les agents de l'ordre doivent pour ce

faire, observer eux-mêmes la loi pour en incarner une autorité incontestable. On a pu observer que des agents de l'ordre n'accordent pas eux-mêmes un grand respect à la loi et commettent beaucoup d'arbitraire.

Les gouvernants doivent prendre conscience de la déliquescence morale, de l'incivisme qui contaminent notre société et y apporter une solution urgente.

Les citoyens doivent savoir que l'Etat nous appartient à tous et que tout acte contre l'autorité publique est une offense à nous-mêmes. Nous devons veiller à créer pour nos enfants un climat de sécurité morale et épanouissant afin de leur léguer le meilleur héritage qui soit : un territoire de paix.

Interview de YVES BIGOT, Directeur Général TV5 MONDE

« **TV5 est un outil international précieux, au service de la culture, de la francophonie et des valeurs qui lui sont attachées** ».

Yves BIGOT, nouveau Directeur Général de TV5 Monde a pris ses fonctions à la tête du groupe il y a quelques mois. Dans cette interview exclusive accordée à FOCUS INFOS, il s'est confié sur ses projets et ses ambitions, notamment pour le continent africain où la chaîne est reçue gratuitement.

FOCUS INFOS : Vous êtes depuis décembre dernier le nouveau Directeur général de TV5 Monde. Quelles sont les raisons qui ont motivé votre candidature à cette responsabilité ?

Yves BIGOT : Principalement, au-delà du goût de l'aventure, le fait que TV5Monde soit une entreprise unique au monde, avec ses neuf (09) antennes différentes en fonction des régions de diffusion, présente dans plus de 200 pays et territoires, visible par 235 millions de foyers sur l'ensemble de la planète, ce qui en fait un diffuseur culturel sans équivalent.

F.I : Six mois après votre nomination, quelles sont vos impressions à la tête de cette chaîne mondiale ?

Y.B : J'ai la chance de diriger une entreprise saine, parvenue à maturité grâce à la directrice qui m'a précédé, Marie Christine Saragosse et au talent des équipes de la maison. C'est un outil international précieux, au service de la culture, de la francophonie et des valeurs qui lui sont attachées : démocratie, droits de l'Homme, tolérance, développement, liberté d'expression droits des femmes et des enfants, etc.

F.I : Vous avez déclaré à votre nomination : « C'est pour moi un défi, un challenge intellectuel et culturel » Quelles sont vos ambitions pour cette chaîne et quelles innovations les téléspectateurs peuvent attendre, aussi bien en termes d'approche que de contenu ?

Y.B : TV5Monde (et TV5Afrique, donc), doivent revendiquer leur nature de puissant diffuseur culturel, de chaînes généralistes francophones multilatérales, au service et à destination de ses téléspectateurs dans leur immense diversité,

qu'ils soient Francophones, Francophiles, Expatriés ou simplement voyageurs. Nous allons accentuer encore notre paradigme francophone, en exposant, en favorisant – sans exclure – l'attention que nous portons aux œuvres comme à l'actualité de nos 5 pays constituants (France, Suisse, Wallonie/Bruxelles, Québec, Canada) comme à nos partenaires africains et membres de l'OIF.

F.I : Vous avez également déclaré que la Francophonie était un enjeu stratégique, politique et culturel. Les audiences montrent l'attachement de l'Afrique francophone à vos programmes. Y'aurait-il sous votre mandat, un lien particulier avec le continent ?

Y.B : L'Afrique, et l'Afrique francophone en particulier, sont au cœur des attentions et des préoccupations de TV5Monde. C'est là que se situe l'avenir de la Francophonie, aussi bien en termes démographiques que culturels et stratégiques. En compagnie de Denise Epoté, directrice de TV5Afrique, je me suis déjà rendu à Ouagadougou, où j'ai rencontré le président Compaoré et ses principaux ministres, ainsi que les ministres gabonais, ivoirien et malien de la Culture, je m'apprête à me rendre à Marrakech, à Dakar, j'ai déjeuné avec le ministre de la Culture Sénégalaise au festival de Cannes pour préparer les premiers Trophées du cinéma Francophone qui se dérouleront à Dakar le 29 juin prochain, j'ai été reçu par le président congolais Denis Sassou-N'Guessou. J'aurai très vite des contacts avec d'autres chefs d'état africains pour leur présenter notre projet de chaîne destinée aux enfants africains ; avec tous, nous parlons de la présence de TV5Monde sur la future TNT, mais aussi d'échanges



Yves BIGOT, Directeur Général de TV5 MONDE

culturels, technologiques et de programmes, comme ce fut le cas récemment à Paris avec le directeur de la télévision sénégalaise, Monsieur Racine Talla (j'avais également rencontré son homologue burkinabé au Fespaco).

F.I : A propos d'innovation, la nouvelle émission « Rendez-vous au maquis » dédiée à l'Afrique, qui met à l'honneur un continent dynamique et rayonnant, a connu un franc succès lors de sa première, notamment au Togo. Pourriez-vous nous faire la genèse de cette émission, son principe ainsi que l'objectif poursuivi ?

Y.B : Quand je suis arrivé à TV5Monde, un projet de magazine destiné aux publics africains stagnait. J'ai souhaité que ce soient des Africains qui s'adressent aux Africains, et autour d'Anastasia Tudiesche (congolaise), j'ai voulu la présence des meilleurs journalistes

africains de TV5Monde (Denise Epoté, Lise-Laure Etia, Christian Eboulé, tous camerounais), dans un contexte de « talk show » à la française, moderne, pertinent, concernant. Je l'ai voulu en 4 parties (actualité, culture, invité, société), pour qu'y soient abordés les sujets dont parlent vraiment nos téléspectateurs quand ils se rendent au Maquis. Le deuxième numéro, qui sera diffusé le 29 mai, parlera des 50 ans de l'Union Africaine, de la manière dont Hollywood présente dans ses films une vision caricaturale de l'Afrique, et abordera, après la question de l'homosexualité lors du premier numéro, celle de la polygamie. Le tout en présence de la comédienne malienne Aïssa Maïga.

F.I : TV5 Monde pourra-t-il être le partenaire privilégié de jeunes Africains souvent à court de moyens, pour la promotion de leur production et de leurs œuvres, qu'elles

soient culturel, artistique, cinématographique ou musical ?

Y.B : Nous diffusons dans toute l'Afrique, en Europe, et la plupart du temps dans le monde entier, les créations des artistes africains, qu'il s'agisse de films, de séries, de documentaires, de concerts, etc., nous les recevons dans nos différents magazines et rendez-vous d'information, nous sommes partenaires de très nombreuses manifestations et festivals partout en Afrique, et qui sont consacrés à l'Afrique en France, en Belgique, etc. Concernant la production, nous achetons et/ou prêchons de nombreux films, séries et documentaires africains, soit en direct auprès des producteurs, soit par l'intermédiaire de notre collaboration avec le CIRTEF, que nous contribuons très largement à financer. Nous intervenons aussi sur les aides à la production au sein de l'OIF.

F.I : Une question plus personnelle : qui êtes-vous et quel a été votre parcours avant votre arrivée à la tête de la grande chaîne ?

Y.B : Je suis un journaliste français, originaire de Saint-Tropez, footballeur et fan de rock. J'ai dirigé les programmes et les antennes de plusieurs chaînes de télévision en France (France 2, France 4) et en Belgique (la RTBF, Arte), et de radio (France Inter, RTL), j'ai longtemps signé dans la presse écrite française (Libération, le Nouvel Observateur, Rolling Stone), dirigé deux maisons de disques (où j'ai produit Manu Dibango et Ismaël Lô) et publié plusieurs livres, notamment sur le rock.

F.I : Un dernier mot à l'adresse de vos téléspectateurs Togolais ?

D'abord je vous remercie de regarder TV5Monde, nous faisons tout notre possible pour vous satisfaire. N'hésitez pas à nous donner vos avis, vos suggestions, vos critiques, via Facebook ou notre site. Et j'espère très bientôt vous rencontrer et découvrir votre pays.

Bourses et allocations d'aides: Des critères désormais limitatifs

Les critères d'attribution des bourses d'études et des allocations de secours sont désormais fixés et connus de tous grâce au concours de la Commission nationale des bourses et stages qui a élaboré et rendu public un document le 22 avril 2013.

A l'occasion et pour permettre l'adhésion indispensable des acteurs concernés que sont les étudiants, la Commission a été ouverte à leurs représentants notamment les délégués généraux des universités de Lomé et de Kara et quatre représentants des associations à caractère syndical à raison de deux par université. Pour comprendre ces critères, il faut opérer une distinction entre nouveaux et anciens étudiants mais aussi entre allocations de secours (aides) et bourses.

Selon les critères retenus, est considéré comme nouvel étudiant tout bachelier qui s'inscrit pour la première fois dans l'une des deux universités publiques du Togo. Pour plus de facilité et en tenant compte des contraintes budgétaires, l'attribution n'est pas automatique. Elle est soumise à des considérations tenant à l'âge et au mérite.

Ainsi tout nouvel étudiant qui sollicite la bourse doit avoir obtenu le baccalauréat avec mention « excellent, très bien, bien ou assez-bien » et être âgé de 22 ans au plus à la date de l'inscription. Lorsque l'une de ces conditions n'est pas satisfaite, l'étudiant peut éventuellement bénéficier d'une aide, à condition d'avoir 26 ans au plus à la date de la demande.

Les nouveaux étudiants ayant obtenu le Bac avec la mention « Passable » et âgés de plus de 26 ans, ne pourront bénéficier que d'allocations de secours.

Cependant, qu'il s'agisse de bourses ou d'allocations de secours, le baccalauréat obtenu ne doit pas être vieux de plus de deux

ans. Ainsi, par exemple ne peut prétendre à une bourse ou à l'aide, un étudiant qui aurait obtenu son baccalauréat avant 2011 et s'inscrirait pour la première fois en 2013, quand bien même il remplirait les critères de mention.

Pour les anciens, une obligation de résultat

Les anciens étudiants sont regroupés en parcours Licence, Master et Doctorat dans les critères d'attribution des bourses et aides. Est considéré comme ancien étudiant, celui qui s'inscrit pour la seconde fois dans l'une des universités publiques du Togo. La mobilité entre les deux universités étant devenue effective depuis cette rentrée académique 2012-2013, il n'y a pas d'exigence d'inscription dans la même université.

Depuis 2009 les universités publiques du Togo ont opté pour le Système Licence Master Doctorat (LMD). Aussi, les années académiques sont-elles réorganisées en semestres avec pour chacun un nombre de crédits à valider.

Pour obtenir sa Licence, l'étudiant doit avoir capitalisé 180



Entrée du campus universitaire de Lomé

crédits à la fin des six semestres à raison de 30 crédits par semestre. Toutefois et à titre transitoire, l'étudiant pourra bénéficier de deux semestres supplémentaires d'allocation de secours au plus s'il n'arrive pas à obtenir sa licence au terme des six semestres de cours (3 ans). Et pour cela, il devra être âgé de 30 ans au plus à la date de cette 4ème inscription.

Pour le parcours Licence, l'étudiant boursier pour continuer à bénéficier des bourses, devra éliminer chaque année 50 crédits au moins, et à la 4ème inscription indispensable pour éliminer définitivement les crédits restant pour l'obtention de la Licence, ce dernier bénéficiera de l'allocation d'aide et non de la bourse. Toutefois il pourra rattraper sa bourse s'il parvient au bout de l'année à passer le cap de la Licence et à

s'inscrire en Master, puisque tous les étudiants inscrits en Master ont droit à la bourse qui n'est accordée néanmoins que pour quatre semestres.

Au niveau Doctorat, la bourse est également automatique et reconductible pour deux semestres après les 6 semestres réglementaires. Mais son renouvellement est subordonné à la production d'un rapport sur l'état d'avancement de la thèse, rapport signé par le Directeur de thèse et visé par la Présidence de l'Université.

Des mesures communes exceptionnelles

Dans le souci sans doute de permettre une transition vers l'application complète et rigoureuse des nouveaux critères, sans toutefois risquer de pénaliser ceux qui

ont été rattrapés pour le compte de l'année académique 2012-2013, des dispositions ont été exceptionnellement prises. Elles concernent les étudiants inscrits pour la soutenance du mémoire de maîtrise et ayant obtenu leur baccalauréat en 2008 au plus afin qu'ils bénéficient des allocations de secours.

Ces dispositions touchent également les étudiants inscrits pour la 5ème fois, ayant obtenu le baccalauréat en 2007, et qui sont âgés de 31 ans au plus pour leur faire bénéficier des allocations de secours s'ils justifient d'au moins 80 crédits validés. Outre ces dispositions transitoires, les modalités d'inscriptions et les diverses formalités restent inchangées et communes pour les deux universités de Lomé et de Kara.

Au terme des accords des 12 et 13 janvier respectivement pour les universités de Kara et de Lomé, le montant de la bourse est fixée à 15 000 francs CFA pour le parcours Licence, 25 000 francs CFA pour le Master et 45 000 francs CFA pour le Doctorat. L'allocation de secours est de 120 000 francs à raison de 30 000 francs CFA par trimestre. Les boursiers bénéficient en plus d'une prime d'équipement de 15 000 francs CFA à chaque rentrée scolaire. En somme, des critères qui rendent plus claires les attributions et qui devront normalement permettre d'éviter les crises devenues cycliques depuis 2009 dans les universités publiques.

Lola AKOMATSRI

Impasse à l'Université de Lomé :

Les enseignants intransigeants, la Synergie des Etudiants réclame la libération des 4 étudiants interpellés

L'Université de Lomé a été en milieu de semaine dernière en proie à de vives tensions. Et pour cause ! L'Assemblée Générale de la Synergie des Etudiants du Togo (SET) une association estudiantine qui, née une semaine plus tôt a tourné court; débouchant sur des scènes d'affrontements entre étudiants et forces de l'ordre hors du campus universitaire de Lomé. Bilan quatre (04) jeunes interpellés et l'exercice du droit de retrait par les enseignants jusqu'à nouvel ordre, suite à l'agression d'un des leurs.

Quelle est la situation sur le campus ; comment en est-on arrivé à ces violences ; quelle est la position des différents acteurs face à la crise ? Eléments de réponse dans ce dossier.

Le mercredi 08 mai dernier, le Mouvement pour l'Epanouissement des Etudiants du Togo (MEET) l'une

des principales organisations signataires de l'accord du 13 janvier 2012 a organisé une assemblée générale afin de situer les étudiants sur le

payement des allocations de secours et des bourses qui tardaient à venir. Mais les explications et l'assurance des responsables du MEET ne les ayant pas convaincus, ils décidèrent de se rendre à la Primature pour entendre de vive voix le Premier Ministre. Ce qui fut fait à travers une marche pacifique suivie d'un sitin devant les lieux. Là, le chef du gouvernement Séléagodji Ahoumey-Zunu a eu à rassurer l'assemblée en affirmant que les allocations et les bourses seront payées à temps et

qu'aucune retenue ne sera faite des tranches qui sont d'ailleurs déjà programmées et positionnées. «C'est vos droits et vous n'avez pas besoin de manifester d'abord avant de les avoir» a-t-il déclaré. La foule se dissipa avec tout de même des zones d'ombres et des questions restées sans réponses.

Deux (02) jours plus tard, une autre association la Synergie des Etudiants du Togo (SET) naquit de même que l'Association des Etudiants du Togo (ASET) composée pour sa part de dissidents du MEET

qui fit son entrée officielle le mardi 14 mai.

Ces deux nouvelles associations partagent une plateforme revendicative relative entre autres :

- au payement immédiat de deux allocations de secours soit 60.000 FCFA et de trois mois de bourses
- au payement de l'allocation d'équipement estimée à 15.000 FCFA
- à l'effectivité de la connexion WIFI sur l'ensemble des deux Universités du Togo
- à la réduction des frais de duplicata

(Suite à la page 9)

Impasse à l'Université de Lomé :

✎ Lola AKOMATSRI

de la carte d'étudiant de 10.000 à 1.000 FCFA.

- la suppression de la mesure de présentation des cartes d'étudiants et son relevé de note pour s'enquérir de l'éligibilité aux bourses et allocations.

En effet, depuis le début de l'année universitaire en Janvier dernier jusqu'au début du mois de mai, les allocations de secours et les bourses versées aux étudiants ont pris du retard. Des appuis financiers qui sont versés de façon mensuelle pour les boursiers et par trimestre pour les étudiants non éligibles aux bourses mais ayant moins de 26 ans et dont l'âge d'obtention du Baccalauréat ne dépasse pas deux ans.

La pomme de discorde : le paiement des allocations et bourses

La question des allocations et des bourses constituent le principal point de désaccord entre les mouvements estudiantins et le gouvernement. Depuis la semaine du 12 mai, le gouvernement a débuté le paiement d'une tranche trimestrielle d'allocation de secours ce qui s'élève à 30.000 FCFA et de trois mois de bourses dont le montant varie selon le cycle d'étude notamment de 15.000 francs CFA/ mois pour le parcours Licence, 25 000 francs CFA pour le Master et 45 000 francs CFA/ mois pour le Doctorat.

Cependant, seuls les nouveaux bacheliers du semestre 1 étaient concernés laissant sur le carreau les anciens étudiants c'est-à-dire ceux en semestre 3 et 4 et plus pour la fin du mois de mai soit près de 6 mois après le début de la rentrée universitaire.

Du côté des autorités, cette situation est justifiée par le retard pris dans le traitement des résultats puisque les étudiants qui passent au niveau supérieur ne bénéficient, soit de bourses ou d'allocations que sur le mérite. Et ce mérite se base sur la validation d'un minimum de crédits sur les 60 que compte chaque année

universitaire.

D'où le désaccord entre gouvernement et étudiants sur les critères d'attribution de l'appui financier qui cette année ont été revus à la hausse. En premier lieu, le minimum de crédits à valider par les étudiants qui ont déjà fait au moins une année académique sur le campus universitaire avant d'être éligibles aux bourses et/ou aux allocations a été porté de 12 à 20 crédits.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Octave Nicoué BROOHM, justifie ce choix par le souci de l'Etat de promouvoir l'excellence chez les étudiants.

« Nous voulons prôner l'excellence sur le campus. Le quota de 12 crédits était à notre avis trop peu et n'encourageait pas l'étudiant à finir dans un temps raisonnable son cursus universitaire. En exemple si nous maintenons ce cap, l'étudiant pourra mettre une dizaine d'années pour atteindre le niveau Licence parce qu'il sait qu'il bénéficiera toujours des allocations et/ou bourses de l'Etat. Le nouveau quota représente approximativement 6% des crédits à compléter, c'est raisonnable et stimulant de progrès chez l'étudiant » affirme-t-il.

« Ce que nous déplorons c'est la prise de décisions de façon unilatérale par les autorités sans les étudiants qui sont les premiers concernés » affirme Atsou Komla Simon-Pierre, chargé aux relations extérieures de la SET.

Faux ! répond Octave Nicoué BROOHM, qui affirme que l'information a été bel et bien communiquée au Comité de suivi de l'accord du 13 Janvier 2012 composé du HaCAME, du MEET et du délégué général de l'Université. « Nous n'avons pas reçu cette information de la part du comité qui s'enferme dans son mutisme et les étudiants n'ont plus confiance en eux » répond le responsable de la SET.

D'autre part, du fait du retard accusé pour le paiement des allocations et bourses, les étudiants ne sont plus pour le paiement d'une tranche d'allocation de secours et de trois mois de bourses mais réclament plutôt le paiement de deux (02) mois



Les étudiants venus assister au procès de leurs camarades au Palais de justice

d'allocation de secours soit 60.000 FCFA et de six mois de bourses soit au minimum 90.000 FCFA. Ils réclament également par le biais de la Synergie des Etudiants (SET) et de l'Association des Etudiants du Togo (ASET), le paiement de l'allocation d'équipement versée en un unique versement de 15.000 FCFA précédemment mais qui a été supprimée cette année. « Nous trouvons ces mesures injustes parce que les étudiants ont passé plus de 6 mois sans aucune ressources et vu que les paiements sont au plus trimestriels il est logique que les étudiants touchent les aides des 6 mois afin de pouvoir éponger leurs dettes et pouvoir acheter des documents pour les examens. En ce qui concerne la suspension de l'allocation d'équipement, les plus défavorisés par cette mesure sont les étudiants non éligibles aux bourses et aux allocations mais qui sont réglementairement inscrits. Ces derniers ont eux aussi besoins de primes d'équipement pour préparer la rentrée académique » affirme Atsou Komla Simon-Pierre.

« L'allocation d'équipement n'a pas été supprimée mais tout simplement intégrée aux bourses puisque le montant total des allocations de secours qui sont les aides traditionnelles a été porté de 80.000 à 120.000 FCFA selon les termes de l'accord du 13 Janvier 2012 » explique le Ministre de l'Enseignement Supérieur en réponse aux déclarations de la SET.

Faisant le point sur les différentes revendications inscrites à la plateforme, la SET dénonce un retard ad-

ministratif qui pénalise l'étudiant dans son droit.

« Pouvez-vous imaginer que l'on demande à l'étudiant de présenter sa carte d'étudiant et son relevé de note à la direction des bourses et stages pour savoir si ce dernier est éligible ou non aux bourses et allocations alors que jusqu'en fin de semaine dernière les cartes d'étudiants n'étaient pas toujours prêtes. Les étudiants ont eu à composer pour le premier semestre sans leur carte pire les résultats n'étaient connus qu'en début mai et plusieurs filières n'ont toujours pas leurs résultats de l'année dernière. Il y a tellement de paradoxe dans les décisions des autorités » explique le porte parole de la SET.

Au lieu de parler de paradoxe, le Ministre de l'Enseignement Supérieur reconnaît volontiers le retard accusé dans la compilation des résultats et des formalités administratives mais les impute aux manifestations des mouvements estudiantins qui ont conduit à la fermeture du campus universitaire pendant plusieurs semaines.

Un climat toujours tendu

Depuis les violences qui ont émaillé l'assemblée générale de la Synergie des Etudiants du Togo et débouché sur l'interpellation de 4 étudiants et l'agression de Nourredine Mensah, vice-doyen de la faculté des sciences économiques et de gestion, le climat est dès plus tendus à l'Université de Lomé. A ce jour, c'est le statu quo.

D'une part, le Syndicat de l'Enseignement Supérieur du Togo (SEST) et le Syndicat National des Enseignants du Supérieur (SNES) ont déclaré depuis le 16 mai, la suspension des cours jusqu'au retour du calme sur le site du campus d'autre part, les étudiants réclament la libération des jeunes interpellés pour surseoir à tout mouvement. Un véritable qui-proquo.

Cependant, après notre rencontre avec les responsables de la Synergie, il va sans dire qu'ils regrettent l'agression perpétrée sur la personne du vice-doyen de la FASEG. « Nous regrettons cet acte car il ne fait pas partie de nos méthodes. Nous ne savons pas qui a pu agresser le professeur Mensah mais nous présentons nos excuses à tous les professeurs. Nous ne sommes pas violents, tout ce que nous voulons c'est réclamer nos droits » affirme le chargé des relations extérieures de la SET. Mais la SET de même que d'autres associations notamment le Mouvement pour l'Epanouissement de l'Etudiant Togolais (MEET) ne comptent pas baisser les bras pour autant avant d'avoir gain de cause. « Nous avons rencontré notre Ministre de tutelle le jeudi 16 mai qui a conditionné la libération des quatre jeunes dont nous ignorons toujours l'identité à la suspension de notre mouvement. Nous sommes pour la non violence sur le campus et c'est pour cela que nous demandons la libération des étudiants afin d'apaiser la tension sur le campus de Lomé » déclare l'un des responsables de la SET.

Le MEET va plus loin et exige « la libération immédiate et sans condition des camarades interpellés et déférés à la prison civile de Lomé. Faute de quoi, le MEET se verra dans l'obligation d'entamer dans les jours à venir les grandes actions. A cet effet, nous profitons pour demander aux étudiants de rester prêts et mobilisés pour les mots d'ordres à venir ».

Etudiants arrêtés: De lourdes peines requises, le verdict attendu le 28 Mai

✎ Spéro D.

Le procès des 4 étudiants appréhendés et gardés depuis les dernières échauffourées sur le campus de l'Université de Lomé a débuté ce Mardi 21 Mai au tribunal correctionnel de Lomé. Un procès qui a connu bien des moments de tension et au sortir un réquisitoire de 6 mois de prison avec sursis pour « délit de rébellion » et 12 mois dont 8 avec sursis pour « destruction de biens publics ».

C'est à coups de gaz lacrymogène que

les gendarmes ont chargé et dispersé les étudiants de l'Université de Lomé venus assister ce mardi après-midi à la comparution au tribunal de leurs camarades écroués à la prison civile de Lomé depuis le 15 mai dernier suite aux affrontements entre force de l'ordre et étudiants en grève à l'appel de la Synergie des Etudiants du Togo (SET) et de l'Association des Etudiants du Togo (ASET). Des heurts qui n'ont pas empêché la tenue du procès dont le verdict est attendu le

28 Mai prochain.

« Nous sommes confiants qu'au regard de la loi nos clients sont poursuivis à tort et qu'ils seront purement et simplement relaxés. Nous pensons qu'il y a eu suffisamment d'éléments au cours des débats pour permettre au juge d'être bien éclairé dans sa décision finale » a confié Me Célestin Agbogang l'un des avocats sollicités pour les étudiants par la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH). Selon le Président exécutif de la SET, ce pro-

cès a démarré au moment même où ils étaient en discussion avec les autorités de l'Université de Lomé pour trouver une porte de sortie à la crise, chose que déplorent les trois mouvements SET, ASET et MEET. Kodjo Awoudzi Président du MEET se veut même menaçant à l'égard des autorités publiques, « nous demandons à l'autorité publique que si elle ne veut pas nous voir sur son chemin qu'elle fasse tout pour que nos camarades soient libérés. Et je ne crois pas que l'autorité

publique va nous pousser jusqu'à ce point. Si jamais elle le fait eh bien elle verra ce qui va se passer auquel cas elle serait responsable de tout ce qui adviendrait ». Kodjo Kounde, Yao Logossou, Meheza N'djao et Bokolé Yakpa restent donc en prison malgré les appels à la libération de leurs nombreux camarades jusqu'au 28 Mai prochain.

Aux dernières nouvelles, Mlle Bokodé Yakpa serait sérieusement souffrante.

CFAO Motors :

✎ Cédric KUVO (Stagiaire)

L'édition 2013 de la fête du 1er mai a comblé les attentes du personnel

L'édition 2013 de la fête du 1er mai n'était pas passée inaperçue chez les employés de CFAO Motors. Le personnel de cette société de représentation et de distribution automobiles n'a pas non plus dérogé à la règle de la présentation du cahier de doléances à l'employeur. Retour sur un break positif empreint de bien-être et de partage en plein air.

S'il y a un grand moment, mieux, un grand événement qui mobilise plus le personnel de CFAO Motors, c'est bien la célébration du 1er Mai, la fête des Travailleurs. Après plusieurs mois de dur labeur, une journée de détente en valait la peine. Malgré la pluie, le personnel a tenu à se réjouir à la plage de Lomé.

Pour Mme Diane Djondo-Wilson du service recouvrement

et déléguée du personnel, « cette fête s'est déroulée dans une atmosphère bien détendue, dans la joie, dans la bonne humeur. Nous avons l'habitude de la célébrer soit au siège de la CFAO mais cette année le personnel a voulu sortir de la routine en choisissant la plage. Cette année les doléances se sont accentuées sur les soins du personnel. Tout ceci permettra à l'employé de pouvoir travailler dans de bonnes conditions et d'accomplir les tâches qui lui incombent. Quand



Photo de famille du personnel

on dépose le cahier de charge, le Directeur en prend connaissance, il appelle les délégués du personnel ensuite on discute et après on voit dans quelle mesure il peut être satisfait ».

La priorité du personnel en termes de doléance reste l'augmentation de salaires. Mais seules les doléances les plus urgentes seront prises en compte, les autres faisant l'objet de dis-

cussions consensuelles sur le long terme. Et souvent la colère gagne le camp de certains travailleurs contre les délégués. « Toutes les doléances ne peuvent pas être satisfaites au même moment. Dès fois nos collègues sont furieux contre nous. Mais nous aussi nous ne dormons pas sur nos lauriers, nous nous battons chaque jour pour que toutes ces doléances trouvent satisfaction. Ce qui permettra à nous tous d'avoir une bonne condition de travail. L'année dernière nous avons posé des doléances, certaines d'entre elles ont été résolues et d'autres sont en cours » convainc M. Régis Sodokin, chef des ventes Yamaha.

TOYOTA

AVANZA

Voyez GRAND!

Photos non contractuelles - Projecteurs antibrouillard et jantes alliage disponibles en option

CFAO MOTORS
cfaogroup.com

CFAO MOTORS - TOGO
Bd Eyadéma - B.P.332-Lomé - Tél : 22 21 20 79 / 22 23 31 00 - Fax : 22 21 36 71

Tournée sur les chantiers de SCAN TOGO et du poste de Noépé

Le Ministre Damipi NOUPOKOU satisfait

✎ Franck NONNKPO

Le samedi 18 mai 2013, le Ministre des Transports, Ministre des Mines et de l'Energie par intérim, a effectué une visite sur certains chantiers en cours au Togo. Il s'agissait pour Damipi NOUPOKOU de constater l'état d'avancement des travaux sur ces sites.

A Sikakondji, localité située à quelques kilomètres à l'est de Tabligbo, chef-lieu de la préfecture de Yoto, le Ministre a visité les chantiers de SCAN TOGO, une usine de production de clinker, dont la première pierre a été posée en avril 2012 par le Chef de l'Etat Faure Essozimna GNASSINGBE. Un an après, les travaux avancent ! C'est ce qu'a constaté sur place M. NOUPOKOU.

« Pour le moment, on est à près de 22% de réalisation des travaux », a déclaré M. ZOMER Frédéric, Directeur des travaux ; ce dont s'est félicité le Ministre visiblement satisfait. « Nous avons constaté que les travaux se déroulent normalement...Le planning est respecté et nous espérons que d'ici la fin de l'année prochaine, les premiers clinkers vont sortir de ce site », a-t-il indiqué.

Le début de la production est prévu pour fin 2014. Le coût des travaux,

est estimé à plus de 254 millions dollars comprenant, outre la construction de l'usine, l'érection d'un village d'une centaine de maisons avec une clinique et une auberge. Il est également prévu l'aménagement d'une piste de 10 kilomètres entre Tabligbo et le site de l'usine, une ligne de chemin de fer entre Lomé et Tabligbo etc.

SCAN TOGO est une filiale de Scancem international qui est membre de Heidelberg cement Group.

L'objectif de SCAN TOGO est de produire du clinker à une capacité de 5.000 tonnes par jour soit 1.500.000 tonnes par an. Cette production alimentera les usines de broyage, telles que CIMTOGO-Lomé dans un premier temps et dans le futur, CIMTOGO-Nord ainsi que les usines CIMBENIN, CIMBURKINA et GHACEM.

Après Sikakondji, M. NOUPO-



Le Ministre (au milieu) sur le chantier de SCAN TOGO

KOU a mis le cap sur Noépé où il a visité le poste de frontière juxtaposé.

Démarrés en avril 2011, les travaux de construction du poste prendront probablement fin avant fin 2013. C'est ce qu'a expliqué au Ministre et sa suite, M. Sidiki KOUROUMA, l'ingénieur en charge des travaux.

Prévus pour durer un an 6 mois à

partir d'avril 2011, les travaux ont connu un retard dû à quelques difficultés rencontrées sur le terrain. Ce que n'a pas manqué de souligner le Ministre NOUPOKOU. « Les travaux avancent ; on aurait souhaité qu'ils avancent plus vite que cela », a-t-il déploré. Néanmoins, le Ministre s'est voulu rassurant : « Ce qui nous rassure, c'est la qualité des

travaux qui sont effectués. Nous estimons que ces travaux sont effectués de manière professionnelle et nous pensons que très rapidement ce poste doit être remis aux autorités pour que les activités démarrent au niveau de Noépé », a-t-il déclaré.

Financée à hauteur de 10 millions d'euros par l'Union Européenne (UE) et la Commission de la CE-DEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), la construction de ce poste vise à permettre la libre circulation des biens et des personnes entre le Togo et le Ghana. Il devra à terme remplacer le poste d'Aflao.

Le poste couvre une superficie de 17 ha soit 5114 m² pour les bâtiments (infirmerie, parkings ...) et 47.700m² pour les routes côtes Ghana et Togo.

A Atikoumé (Lomé), dernière étape de son périple, M. NOUPOKOU a pu noter l'évolution des travaux de construction de la ligne de chemin de fer Tabligbo-Lomé, devant servir à acheminer du clinker pour une usine de cimenterie au Ghana.

✎ Franck NONNKPO

Vices de réfraction en milieu scolaire :

Le ministère de la santé lance une campagne de dépistage

Du 21 au 22 mai 2013, les élèves des lycées et collèges du Togo pourront se faire dépister des vices de réfraction, ces anomalies caractérisées par une vision floue chez les personnes affectées. Il s'agit d'une campagne nationale lancée ce mardi par le ministère de la santé à travers le Programme National de Lutte contre la Cécité (PNLC). Cette campagne vise à éliminer les causes de la cécité évitable et surtout les déficiences visuelles dues aux erreurs de réfraction non corrigées chez les élèves.

« Les vices de réfraction sont une cause importante de cécité et représentent la principale cause de déficience visuelle », a indiqué M. BOUWASSI Kédessa Datcha, Directeur de Cabinet du ministère de la santé, représentant son ministre de tutelle à la cérémonie de lancement.

Au total 6000 élèves à raison de 1000 élèves par région sanitaire, seront dépistés. 300 patients environ seront sélectionnés pour être gratuitement pris en



Une élève se faisant dépister

charge, a expliqué Mme TEOU Catherine, Technicien supérieur en santé publique.

22e tour cycliste international du Togo: CFAO Motors, partenaire de l'évènement, fait l'état des lieux

✎ Cédric KUVO (Stagiaire)

CFAO Motors au titre de partenaire de choix de la 22ème Tour cycliste internationale du Togo a fait le bilan de son parcours de sa participation à l'évènement mais aussi aux côtés de la Fédération Togolaise du Cyclisme depuis cinq années déjà. Le bilan est tout à fait positif et a été marqué par la mise en jeu du maillot de l'élégance et cette année celui du maillot de la combattivité Yamaha.

Les responsables de cette marque à savoir le responsable marketing et le chef des ventes s'expliquent. « Nous avons participé à la 22e tour cycliste du Togo avec nos marques à savoir Yamaha qu'on a mis en avant et puis Bridgestone. Ce qui fait la particularité de cette année est le choix du maillot.

Durant trois ans, nous avons opté pour le maillot élégant qui s'expliquait par l'élégance de nos motos surtout Yamaha mais cette année nous avons changé le choix et c'est le maillot de combattivité Yamaha. Cela s'explique par l'affirmation et la confirmation de notre qualité surtout la qualité de notre gamme Yamaha. Nous avons confirmé à partir de ce maillot de combattivité, la qualité, la robustesse et l'endurance des motos Yamaha. Une sécurité absolue que nos clients de l'intérieur à savoir les ONG, l'administration précisement le Ministère de l'agriculture ont eu à apprécier en utilisant nos motos Yamaha » explique M. Albert Zilevou.

Même son de cloche chez son collègue Régis SODOKIN, chef des



Le vainqueur du Tour cycliste recevant les honneurs

ventes YAMAHA qui se prononce sur le bilan de ventes. Pour M. Sodikin « c'est une occasion pour nous d'aller à la rencontre de nos clients qui sont à l'intérieur du pays. Nos motos sont plus utilisées par des ONG, des structures qui opèrent dans les milieux ruraux. Donc ce tour qui traverse les coins reculés du Togo nous permet de visiter ces populations qui sont nos clients, être à leur écoute. De retour de là, cela nous permet de faire l'état des choses pour répondre au mieux à leurs attentes ».

Quand aux objectifs, CFAO Motors en a tiré profit aussi bien du côté des demandes que d'achats. Ce

constat est fait par le chef des ventes qui d'ailleurs exprime sa satisfaction. « L'objectif a été atteint dans la mesure où nous avons pu contacter un maximum de clients dans chaque ville que nous avons visité. Nous avons aussi recueilli des informations dont nous avons besoin donc cela a été une totale réussite. Au-delà, il y a eu des demandes de la part des structures, relatives à une baisse sensible des prix mais nous leur avons promis qu'au retour nous ferons de notre mieux pour les satisfaire ».

Avec ces objectifs, CFAO Motors garde toujours son rang de première place sur le marché togolais et à travers ces objectifs elle affiche des résultats en constante progression. « Notre objectif premier c'est d'être plus proche et de visiter nos clients de l'intérieur. Notre second objectif se confirme par l'utilisation de notre moto de marque Yamaha par les encadreurs des cyclistes depuis quatre ans. Ce qui confirme la qualité et la suprématie de la marque Yamaha sur le tour parce qu'on fait plus de 1700Km sur dix jours. Enfin nous espérons que cette visibilité aura des retombées positives sur nos ventes », a-t-il déclaré.

Accès à l'eau potable et assainissement au Togo : La situation à deux ans de l'échéance 2015

Il est clair que le Togo ne pourra pas atteindre les OMD (ndlr : relatifs à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement) à l'échéance 2015 », a déclaré jeudi dernier, Bissoune NABAGOU, Ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique villageoise. C'était à l'occasion d'une conférence-débat organisée par l'Alliance des Médias pour l'Eau et l'Assainissement (AMEA), autour du thème : « La situation de l'accès à l'eau potable au Togo à deux ans de l'échéance 2015 ».

En effet, à deux ans de l'année 2015, échéance fixée pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), quelle est la réalité de la situation de l'accès à l'eau potable et assainissement, l'OMD 7 ?

Accès à l'eau potable et assainissement : besoins et réalisations

La politique nationale en matière d'accès à l'eau potable et assainissement, distingue trois milieux : le milieu rural, zone à population inférieure à 1500 où il est prévu des forages équipés de pompe à motricité humaine (FPMH) ; le milieu semi-urbain: population supérieure ou égale à 1500 habitants, zone à équiper en poste d'eau autonome (PEA), mini-adduction d'eau potable (mini-AEP). Il y a enfin le milieu urbain, c'est-à-dire les chefs-lieux de préfectures et de sous-préfectures où il est prévu un système de production, d'adduction et de distribution complète d'eau potable.

Selon M. Derman ASSOUMA, Conseiller technique au ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise, pour le Togo les besoins pour l'atteinte des OMD ont été estimés à partir des résultats d'une enquête exhaustive du secteur eau et assainissement réalisée en 2005.

Pour le Directeur technique, « Si le taux de desserte en eau potable en milieu rural en 2000 était de 28%, 100% de la population togolaise en 2000 moins 28 % (population desservie) = 72 % de la population non desservie en 2000; en réduisant de moitié la population non desservie c'est-à-dire 72 % divisé par 2 = 36 %, on obtient le pourcentage de la population supplémentaire à desservir; à la population desservie en 2000 (28 %) on ajoute la population supplémentaire à desservir soit 36 % pour obtenir l'OMD en 2015 qui est 64 % de la population du milieu rural.

En 2015, 64 % de la population du milieu rural au Togo doit avoir accès, à des systèmes fiables d'approvisionnement en eau potable ».

EAU POTABLE: Le tableau (1) donne par milieu les besoins en Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable (SAEP), les réalisations et le GAP pour l'atteinte des OMD

ASSAINISSEMENT: Le tableau (2) récapitule le nombre d'infrastructures à réaliser entre 2007 et 2015 et le taux d'accès des ménages aux services d'assainissement de base pour l'atteinte de l'OMD.

Le tableau 3 récapitule les besoins en investissement, les réalisations et le gap en AEP et Assainissement

pour l'atteinte de l'OMD7. 2017, nouvelle échéance pour l'atteinte de l'OMD 7 : la stratégie du ministère de l'Eau et Assainissement

A en croire M. ASSOUMA, à l'heure actuelle, l'atteinte de

pauvreté », prévient le Directeur technique.

Face à cette situation, le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise, a mis en place une stratégie en quatre axes visant à accroître à l'horizon 2017, la mobilisation des ressources financières du secteur pour accélérer l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Le premier axe dénommé « Approche sectorielle » ou SWAp vise à instaurer plus de confiance, renforcer les capacités de pilotage du ministère, consolider les acquis des financements traditionnels,

tout en créant les bases pour l'alignement et l'harmonisation.

Le renforcement des capacités est le second axe qui permet de consolider le premier axe, stabiliser le cadre institutionnel.

La diversification des sources de financement et la communication sont les deux autres axes à travers lesquels, le ministère, respectivement, exploite plus largement les possibilités internes et externes de financement et accroît l'effet de levier des trois premiers axes



TABLEAU (1)

Milieu	Année référence		Cibles à l'horizon 2015		Réalisations et acquis fin 2015		Restants à réaliser
	Taux de desserte						
	2000	2007	Nbre SAEP	Taux de desserte 2015	Nbre SAEP	Taux de desserte	
Rural	28	30	4650	64	2830	56	1270
Semi-urbain	24	29	176	62	96	58	80
Urbain	38	39	-	69	04	49	-
NATIONAL	31	34		66		53	

TABLEAU (2)

Milieux	Evacuation des excréta (latrines)		Evacuation des eaux usées (fosses septiques ou puisards)	
	Quantité	Taux	Quantité	Taux
Rural	296 077	55%	308 675	50.5%
Semi-Urbain	82738	55%	84 853	50%
Urbain	135 000	83%	5 200	55%

TABLEAU (3)

Milieu	AEP (milliards FCFA)			Assainissement, (Milliards FCFA)			AEP et Assainissement (Milliards FCFA)
	Cible	réalisés	Gap	Cible	réalisés	Gap	
Rural	42	46	15	57,6	-	-	
Semi urbain	19			20,5	-	-	
Urbain	107	22	85	81,1		-	
Renforcement des capacités en AEP	3	0.14	2.86	1.8	-	-	
Total	171	68.14	102.86	161	-	-	332
Taux (%)	100	40	60				

**Vous avez besoin
d'un chauffeur ?**

Choisissez



APPELEZ

22 27 07 77 / 22 35 77 66

Courriel: contact@focusyakou.com

Egyptologie: La chronique de Primus Dotsè GUENOU

Introduction à l'Egyptologie (Suite)

Nous voulons vous initier, comme déjà annoncé, à travers les colonnes de votre journal préféré « FOCUS Info » à l'Egyptologie, parce que chaque peuple a le droit et le devoir d'étudier sa propre histoire, de la remonter jusqu'à ses ancêtres les plus lointains (que sont pour nous les Egyptiens de l'Egypte antique pharaonique) et de la revivre. Car il faut faire naître une nouvelle génération d'Africains parmi lesquels se trouveront les futurs dirigeants du continent, dans la connaissance et la maîtrise de la vraie histoire de l'Afrique et des Négro-africains.

Oui ! Si nous, Noirs Africains, sommes à l'origine d'une civilisation dans laquelle les Européens se retrouvent complètement et veulent se l'approprier comme étant la leur propre, cette Europe et son corollaire superpuissant américain qui ont longtemps prôné le mythe de la suprématie de la race, la leur, (rappelez-vous Martin Luther King et son rêve américain et Nelson Mandela et sa longue marche vers la liberté en Afrique du Sud), si nous Noirs Africains, pendant des millénaires et dans des dynasties successives et en Pharaons avons créé l'Egypte pharaonique, c'est-à-dire le tout premier Etat civilisé de l'histoire de l'humanité et régné sur le trône égyptien, alors la preuve est ainsi faite, démontrée, apportée que le phénomène n'est nullement une question de suprématie conçue sous forme de couleur de peau. Ceci signifie aussi qu'une génération d'Africains viendra, qui à nouveau, sortira l'Afrique de la déchéance. Mais cette génération ne sera pas spontanée. Elle sera capable de sortir de cette déchéance là de façon consciente, en s'appropriant sa propre histoire, celle de ses ancêtres dans sa totalité, depuis l'antiquité pharaonique et biblique jusqu'à nos jours avec toutes les vicissitudes vécues et inhérentes à la nature humaine. Car ce n'est pas parce que les acteurs sur l'échiquier du monde ne sont plus les mêmes que l'Egypte ancienne et le peuple qui l'a engendré ne sont ni noirs ni africain. Ne dit-on pas si bien que pour prévoir l'avenir, il faut connaître le passé ? Et puisque nous voulons nous « développer », c'est-à-dire nous projeter dans l'avenir, parlons-en donc de l'avenir de l'Afrique en revisitant son passé glorieux.

La royauté égyptienne ou l'aménagement africain du territoire et son administration

Parler de la royauté égyptienne, c'est vouloir parler des formes politiques de la gestion de l'Etat africain à l'époque pharaonique, le pays des pharaons étant le plus vieil Etat de l'humanité.

Selon la mythologie établie, en Egypte, la royauté est d'essence et

raison est le chef du gouvernement, de l'administration, commandant suprême de l'armée, chef de la justice et le primat de la religion. Sa royauté revêt un aspect sacré, civil et militaire et est au-dessus de la monarchie classique occidentale, un régime politique qui est le gouvernement d'une seule personne. Pharaon est roi et dieu. Dieu du ciel et fils d'Osiris, assis sur le trône divin, il est aussi le fils charnel de Ré. C'est ce qu'on appelle selon le terme du célèbre égyptologue allemand Jan Assmann « la théologie politique », c'est-à-dire l'arrangement des hommes avec Dieu pour légitimer ou faire légitimer leur pouvoir terrestre sur les hommes, l'introduction du divin dans l'art de gouverner.

Selon la mythologie égyptienne, c'est Dieu lui-même, Amoun-Ré, qui a créé l'univers entier et y a régné. Puis il légua à son fils GEB, qui symbolise la terre et à sa femme NOUT, le ciel la gestion des choses terrestres. Geb à son tour légua le trône et son pouvoir de roi à son fils OSIRIS, le seigneur veillant sur le trône de Geb, qui à son tour le transmit à son fils HORUS. Ce sera donc Horus, le tout premier pharaon, gardien de la grande demeure qu'est l'Egypte, héritier du pouvoir royal qui transmettra ce pouvoir royal et le principe de la royauté à Pharaon, considéré lui comme le HORUS terrestre, pour régner sur le pays à la place des dieux.

Le Pharaon Chef spirituel et souverain, intermédiaire entre le ciel et la terre, intercesseur auprès des dieux, pharaon est le garant et le premier responsable de la bonne marche et de l'ordre du monde. Pour faire une comparaison avec notre mondial actuel, c'est au président des Etats-Unis que revient la tâche de veiller sur la bonne marche du monde, d'où son rôle de gendarme du monde. Homme d'exception, personnage hors norme, omniprésent, homme d'Etat, valeureux guerrier et commandant suprême des armées devant défendre le pays contre les ennemis de l'Egypte, juge suprême devant obéir à Maât, la loi établie par les dieux, pharaon devait savoir

parfaitement lire et écrire les hiéroglyphes. Tout un système éducatif préparait donc le jeune prince à devenir pharaon. Son éducation commençait très tôt. A cinq ans déjà il allait à l'école royale appelée « maison de vie », avec des garçons de son âge, fils des autres hauts dignitaires de la cour et autres enfants du peuple. Les élèves y apprenaient la connaissance des règles de morale et de sagesse, les mathématiques, l'astronomie, la géographie, la théologie, la médecine, les techniques artistiques, l'architecture et des connaissances devant permettre aux plus doués de s'orienter vers le métier de scribe ; et à un niveau supérieur à l'initiation aux petits et grands mystères à ceux d'entre eux devant suivre la voie de la royauté. « La maison de vie » mettait à la disposition du futur pharaon et ses compagnons d'études une vaste bibliothèque où étaient rassemblés des papyrus littéraires et scientifiques. Car pharaon devait s'identifier à Djehuty (Thot) le dieu à tête d'ibis, « le maître de toutes les sciences et le dieu qui révéla aux hommes l'usage des hiéroglyphes » et devenir un sage et un savant.

Nous y reviendrons, sur l'éducation du jeune prince.

L'aménagement du territoire

La Haute et la Basse Egypte, le pays de la « Double-Terre », étaient divisées en provinces administratives appelées « sepat » en égyptien et « nomes » en grec. Cette division qui trouve ses racines dans l'œuvre des tribus et clans africains qui peuplaient le sol égyptien, a été officiellement instituée par le pharaon Djoser, un roi de la IIIème dynastie lors de ses réformes politiques et administratives. Il garde au départ les frontières tribales afin d'éviter tout risque de guerres ou de conflits et nomme un Premier ministre du nom de Menka, avec charge de donner une impulsion étatique aux différentes provinces, c'est-à-dire qu'il doit amener les populations à ne plus penser en terme de clan mais plutôt « Egypte ». Il faut tourner le peuple à de tourner vers l'Etat pour bénéficier de ses bienfaits et se considérer comme « égyptien » et se situer au-dessus du clan.

La Haute Egypte, Ta- Shema, compte vingt-deux sepat et la Basse Egypte, Ta- Mehu, vingt, soit au total quarante-deux. Chaque sepat ou nome (nous dirons, pour faire une comparaison avec le Togo, de préfecture) ou district administratif est dirigé par un fonctionnaire désigné par le roi, pharaon donc. Avant

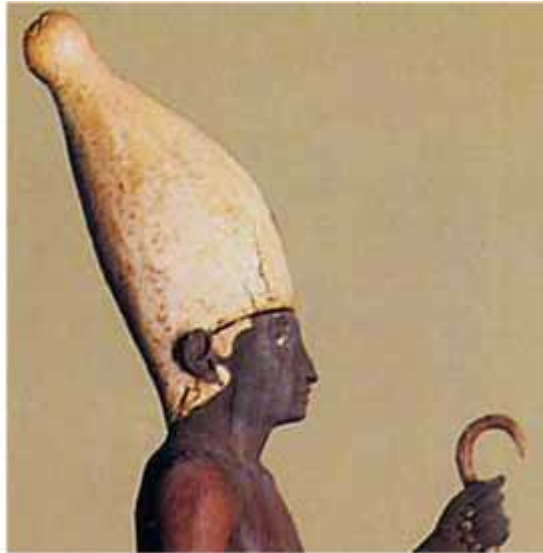
d'arriver à ce chiffre, le nombre de provinces a varié, oscillant entre trente-six et quarante-deux. Sésostri 1er, un pharaon de la XIIème dynastie, (1956-1910 avant Jésus-Christ), dans un esprit de synthèse, fera établir ce qui sera considéré comme le premier cadastre de l'humanité : il crée la première carte administrative du pays, une carte qui permettra de représenter administrativement l'Egypte dans sa globalité, une carte administrative, à la fois politique et religieuse, pharaon étant aussi un roi-prêtre, détenant le pouvoir religieux et garant de l'ordre universel. En établissant l'identité des provinces, on retient seize (16) points :

- Le nom du sepat/nome
- Sa capitale (nous dirons aujourd'hui chef-lieu)
- Sa superficie en unités de fleuves (iterou) ou en km2
- Son dieu
- Sa relique osirienne
- Son prêtre
- Sa prêtresse
- Son canal sacré (pour la célébration du culte osirien)
- Sa barque sacrée
- Son arbre sacré (ou ses arbres sacrés, s'il y en a plusieurs)
- Sa butte sacrée
- Ses fêtes (religieuses)
- Ses interdits
- Son serpent sacré
- Son territoire agricole

Avec pour guide explicatif un traité de géographie mythologique. En plus de cela, la réforme de Sésostri 1er associe à toutes les provinces, ce qui en Egypte est source de vie, la crue annuelle du Nil, avec précision de la hauteur que doit atteindre la crue idéale, la hauteur de l'eau au-dessus des champs, la longueur totale de l'Egypte.

Chacune des quarante-deux divisions provinciales (sepat) possédait sa propre divinité, ce qui n'excluait pas les autres. (Les Guins du Togo ne nous parlent-ils pas de leurs quarante-une divinités sans pour autant être en mesure de nous expliquer exactement d'où elles proviennent et de qui ils les tiennent). Chaque village et chaque ville avaient un maire, nommé par le chef de la province qui soumettait son choix au premier ministre de pharaon, le « Djaty » (certains nous parlent même de Tjaty ou Théty). Le maire régnait sur les principales activités du village ou de la ville et assurait la prospérité de ses administrés. L'œil de pharaon était donc partout. Comme dieu sur terre qui voit tout...

A suivre



Sésostri 1er - XIIème dynastie, un pharaon de la Haute-Egypte portant la couronne blanche (« hedjet »)



Mentouhotep Nebhepetrè - XIème dynastie, un pharaon de la Basse-Egypte portant la couronne rouge (« déchérèt »)

d'origine divine et son institution constitue l'acte fondateur de cette civilisation africaine et c'est à elle que l'Egypte antique doit son exceptionnelle stabilité et longévité. La royauté et l'invention de l'écriture seront les deux fondements principaux de cette civilisation égyptienne et de sa durée légendaire. Ici il serait très pertinent de se demander comment avons-nous fait pour passer d'une civilisation de l'écrit à une de l'oralité.

Pierre angulaire de la société, élu des dieux et fils de Dieu, le pha-

raon est le chef du gouvernement, de l'administration, commandant suprême de l'armée, chef de la justice et le primat de la religion. Sa royauté revêt un aspect sacré, civil et militaire et est au-dessus de la monarchie classique occidentale, un régime politique qui est le gouvernement d'une seule personne. Pharaon est roi et dieu. Dieu du ciel et fils d'Osiris, assis sur le trône divin, il est aussi le fils charnel de Ré. C'est ce qu'on appelle selon le terme du célèbre égyptologue allemand Jan Assmann « la théologie politique », c'est-à-dire l'arrangement des hommes avec Dieu pour légitimer ou faire légitimer leur pouvoir terrestre sur les hommes, l'introduction du divin dans l'art de gouverner.

Selon la mythologie égyptienne, c'est Dieu lui-même, Amoun-Ré, qui a créé l'univers entier et y a régné. Puis il légua à son fils GEB, qui symbolise la terre et à sa femme NOUT, le ciel la gestion des choses terrestres. Geb à son tour légua le trône et son pouvoir de roi à son fils OSIRIS, le seigneur veillant sur le trône de Geb, qui à son tour le transmit à son fils HORUS. Ce sera donc Horus, le tout premier pharaon, gardien de la grande demeure qu'est l'Egypte, héritier du pouvoir royal qui transmettra ce pouvoir royal et le principe de la royauté à Pharaon, considéré lui comme le HORUS terrestre, pour régner sur le pays à la place des dieux.

Moov-Togo :

Cédric KUVU (Stagiaire)

L'heure du bilan !

Le 14 mai dernier, la société de téléphonie mobile Moov Togo, était face à la presse. Au menu de la rencontre : le bilan des réalisations de la société. La rencontre était couplée d'une cérémonie de remise de lots aux gagnants des jeux moovcup et moovlove.

Bon d'achat, écran plasma, moto, pack Moov, réfrigérateur, home cinéma, écran tactile ou un salon complet, tels étaient les différents lots emportés par les gagnants. « Je suis très content ; c'est la deuxième fois que je gagne chez Moov », a confié M. Kodzo DOGBE, gagnant du gros lot, un salon complet d'une valeur de 5 millions de FCFA.

Avant, c'est M. Soumaila COULIBALLY, Directeur marketing et communication et M. Gilles CHAFFA, responsable de la communication à Moov, qui ont entretenu les journalistes sur le groupe Etisalat et la société Moov Togo. Pour M. COULIBALLY, le groupe Etisalat compte 140 millions de clients à travers le monde. Quant à Moov Togo, a-t-il, expliqué, ses actions réalisées consistent en la densification du réseau surtout dans les grandes localités. Depuis trois ans, Moov a investi 30 milliards de FCFA dans 177 localités



Soumaila COULIBALLY

pour porter à 95% le pourcentage des zones couvertes au Togo. Entreprise citoyenne, Moov Togo œuvre aussi dans le social et dans le sponsoring et est d'ailleurs sponsor depuis 5 ans des éditions miss Togo. Plus de proximité, plus d'accessibilité chez Moov signifie un tarif moins élevé, un réseau stable, une connectivité internet fluide. La satisfaction des abonnés chez Moov Togo est plus qu'un impératif, a souligné le Directeur marketing et communication.

« Actuellement nous avons des promotions en cours. La première promotion concerne l'international avec un tarif de 75 F la baisse. La seconde est un forfait SMS facturé à 150F pour 50 SMS. Nous avons un dernier forfait qui est facturé à 500F pour 30 minutes de communication les samedis et les dimanches », a indiqué par ailleurs Soumaila COULIBALLY.

Boss Quentin en concert le 21 juillet:

Franck NONNKPO

« Le concert aura lieu le 21 juillet; je fais tout pour ça ! »

Annoncé pour le mois de mars, le concert dédicace du 3e album de l'artiste Boss Quentin, aura finalement lieu le 21 juillet. Quelles sont les raisons du report du concert? Comment vont les préparatifs?...Autant de questions auxquelles l'artiste répond à travers l'entretien que voici.

Focus infos : le concert dédicace de "Da risen", ton troisième album, était annoncé pour le mois de mars. Peux-tu nous dire pourquoi il a été reporté ?

Boss Quentin : Je voudrais d'abord remercier Focus infos pour l'opportunité qu'il me donne de m'exprimer.

Quant à votre question sur le report du concert, sachez que ce report est dû au fait qu'aucun sponsor ne s'est manifesté pour me soutenir. Vous conviendrez avec moi que dans ces conditions, il m'aurait été difficile de tenir ce concert. Voilà pourquoi j'ai dû repousser la date. C'est une manière de reculer pour mieux sauter.

F.I : Le concert est de nouveau programmé pour le 21 juillet. Le public a-t-il des raisons d'espérer que cette fois sera la bonne ?

B.Q : J'espère que cette fois sera



Boss Quentin

la bonne. Je me bats pour rassembler les moyens en vue de combler les attentes du public. Mais je compte également beaucoup sur les sponsors dont l'appui me sera très utile. Ils se font réticents, c'est vrai, mais je crois fermement que d'ici la date du concert, des bonnes volontés vont se manifester. C'est l'occasion pour moi d'en appeler à la générosité de tous ceux qui croient en moi et en la musique togolaise, de soutenir ce concert.

Je voudrais une fois encore rassurer le public togolais : le concert aura lieu le 21 juillet ! Je fais tout

pour ça !

F.I : Justement, que fait Boss Quentin pour préparer ce concert ?

B.Q : Comme je vous l'ai dit, je me bats au jour le jour pour rassembler suffisamment de moyens. Par ailleurs, j'ai déjà concocté un programme. Ainsi pour annoncer l'événement, j'organise une conférence de presse au Goethe institut le 5 juin ; à partir du 21 juin, des affiches géantes de 12m2 annonceront le concert.

Je profite de l'occasion pour dire que le concert sera suivi d'une exposition d'art que je compte organiser le 15 août. Vous savez sans doute que je suis également artiste peintre.

F.I : Peut-on déjà avoir une idée du lieu du concert et des artistes qui partageront la scène avec toi le 21 juillet ?

B.Q : Ca, je me garde pour le moment de vous le dire! Le public sera informé au moment opportun.

NET INFOR

BANQUE D'ARCHIVAGE DE DONNÉES



www.net-infor.com

Nous gérons vos archives !

Immeuble FIATA Bld circulaire 01 BP: 4773 Lomé Togo
Tél. : +228 220 16 81 Fax : +228 220 16 82 E-mail: contact@net-infor.com

**Acquisition des Matériels et Mobiliers pour le Personnel
Appel d'Offres National N°065/TGT/DG/DML/PRMP**

Date de lancement de l'Avis : **26 avril 2013**

TOGO TELECOM agissant pour son propre compte, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition des Matériels et Mobiliers pour le personnel.

1. Sont admises à concourir toutes les personnes morales, spécialisées dans le domaine et justifiant de moyens techniques et financiers pour l'exécution du présent appel d'offres (cf. Dossier d'Appel d'Offres).
2. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics en vigueur et ses textes d'application, et ouvert à tous les candidats éligibles.
3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations ou adresser des correspondances à l'attention de :

Attention de : Manfeidjéou BANEZI, Personne
Responsable des Marchés Publics à TOGO TELECOM,
Ville : LOME Boîte postale : 333 Pays : TOGO
Numéro de téléphone : +228. 22 53 45 55, 22 34 13 69
Numéro de télécopie : +228. 22 21 03 73
Adresse électronique : mbanezi@togotelecom.tg

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après tous les jours ouvrables de **07 h à 11h30 et de 15h à 17h00**.

4. Les exigences en matière de pièces administratives sont :

Pour les entreprises installées dans l'espace UEMOA :

- a) Une copie légalisée de la carte d'opérateur économique en cours de validité ;
- b) Une copie légalisée de l'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- c) Une copie légalisée de l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
- d) L'original du quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois ;
- e) Une copie légalisée de l'attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;
- f) Une copie légalisée de l'attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale datant de moins de trois (03) mois ;
- g) Une copie légalisée de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

Pour les entreprises non installées dans l'espace UEMOA:

- a) Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ou toute pièce en tenant lieu ;
- b) Attestation de non faillite (original) datant de moins de 3 mois ;
- c) Attestation de domiciliation bancaire au Togo ;
- d) L'original de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation (pour les marchés antérieurs réalisés au Togo à compter de septembre 2011).

5. Pour être qualifiés, les candidats devront :

- Produire un extrait du compte et du bilan certifié des trois (03) dernières années ;
- Fournir la preuve d'une disponibilité financière égale au moins à la moitié de son offre financière.

6. Le délai d'exécution du marché est de **Sept (07) mois** à compter de la notification du marché.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet à la porte 007 de la Direction Générale de TOGO TELECOM dont l'adresse est ci-dessous indiquée, ou l'acheter au même lieu, moyennant paiement en espèce d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50 000) F CFA, contre reçu à la caisse Régie d'avance de TOGO TELECOM, située au rez-de-chaussée à l'adresse suivante :

Direction Générale de TOGO TELECOM
Place de la Réconciliation ; quartier Atchanté
BP : 333 Lomé – Togo
Tél : (228) 22 21 44 01 / 22 53 44 01
Télex : 5245 TG
Fax : (228) 22 21 03 73
E-mail : spdggt@togotelecom.tg
Site Web: www.togotelecom.tg

8. Le paiement du coût du dossier se fera par chèque ou en espèces.

9. Les offres, rédigées en langue française doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de trois millions (3 000 000) de francs CFA délivrée par une banque de la place ou toute autre banque ayant une correspondance ou une représentation au Togo. La banque étrangère devra fournir la preuve de sa correspondance et l'engagement de la banque correspondante.

Les offres devront être déposées, sous plis fermé, au plus tard le **28 mai 2013 à 9H 00 T.U** au Secrétariat Administratif du nouveau siège de TOGO TELECOM, au rez-de-chaussée **porte 12**.

La garantie de soumission reste valable vingt huit (28) jours après l'expiration du délai de validité de l'offre.

Les offres remises hors délai ne sont pas acceptées.

10. Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour une durée de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

11. Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaiteraient assister à l'ouverture des plis le **28 mai 2013 à 9H 30mn** dans la Salle de Réunion du rez-de-chaussée du nouveau siège de TOGO TELECOM.

12. Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est conforme pour l'essentiel et évaluée la moins-disant et qui satisfait aux conditions de qualification requises.

Le Directeur Général,
Pétchétiadi BIKASSAM

moov**international**

**Profitez du meilleur
tarif vers l'étranger !**



***Vers l'Europe, l'Amérique,
l'Asie et les filiales Moov
(Bénin, Côte d'Ivoire, Gabon,
RCA, Niger, Nigéria)**



www.moov.tg

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe
etisalat 

Offre susceptible de modification sans préavis.